Conseil municipal du 14 avril 2025

Procès-verbal de séance

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 19 heures 30,

Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROBERT Bernard, Maire.

Etaient présents :
CANNONE Jean Damien, COLTAT Sébastien, GENEVOIS Eric, MACHETTI Catherine, MAIZIERES Laurent, ROBERT Bernard, VICINI CLAUDOT Chantal, WEINS Sandra,

Excusés : GUIDEZ Fabienne qui donne pouvoir à WEINS Sandra, PERINI Pascal qui donne pouvoir à VICINI CLAUDOT Chantal, REMY Nicolas

Absent : DUSCHER John, KIENER Anne-Laure, LIENARD Audrey, LESCASSE Marion

Monsieur ROBERT Bernard, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Laurent MAIZIERES est désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte.

Les conseillers municipaux ont tous été destinataires lors de leur convocation à la réunion des différentes pièces explicatives des délibérations à l'ordre du jour.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire présente l'ensemble des décisions prises depuis la dernière réunion de l'Assemblée, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties selon l'article L.2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) :

Ainsi :

- ✓ commande d'extincteurs pour un montant de 2 002.33 €,
- ✓ commande pour la taille des arbres par la société BK environnement pour un montant de 7 932.00 €, Monsieur Eric GENEVOIS a énuméré les principales interventions : devant le stade, la haie de cyprès entre les terrains, au Chemin des Amours, rues de la Gargasse et du Tagnon pour des arbres dangereux ou envahissants, à plusieurs endroits pour dégager les caméras....
- ✓ commande de drapeaux à la société UNIC pour un montant de 181.03 € et à la société SAS BALDER pour un montant de 189.60 €,
- ✓ commande de blocs de secours à la suite au passage de Véritas à l'entreprise Munier pour un montant de 4 673.10 €,
- ✓ commande pour la dératisation du réseau d'assainissement par l'entreprise AUXIDYS pour un montant de 2 655.64 €, 2 passages par an.

Approbation du compte rendu du conseil du 20 février 2025

Le procès-verbal du 20 février 2025 est approuvé à l'unanimité.
Madame Sandra WEINS fait remarquer que la BCD n'a pas été déplacée à la demande des enseignantes, mais à l'issue d'une discussion entre élus, enseignantes et le SDIS pour des raisons de sécurité, en effet, pour y accéder les jeunes enfants devaient emprunter des escaliers, ainsi que des économies de chauffage.

Compte Financier Unique (CFU)

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte financier Unique de l'exercice 2024 présenté par Monsieur Bernard ROBERT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui **DONNE** acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- 88 089,36 €			663 321,14 €	-88 089,36 €	663 321,14 €
Opérations de l'exercice	405 408,04 €	224 235,61 €	679 516,39 €	847 396,94 €	1 084 924,43 €	1 071 632,55 €
TOTAUX	**317 318,68 €**	**224 235,61 €**	**679 516,39 €**	**1 510 718,08 €**	**996 835,07 €**	**1 734 953,69 €**
Résultats de clôture	269 261,79 €			831 201,69 €	269 261,79 €	831 201,69 €
Restes à réaliser	230 671,19 €	125 978,30 €			230 671,19 €	125 978,30 €
TOTAUX CUMULES	**499 932,98 €**	**125 978,30 €**		**831 201,69 €**	**499 932,98 €**	**957 179,99 €**
RESULTATS DEFINITIFS		**-373 954,68 €**		**831 201.69 €**		**457 247,01 €**

- **CONSTATE**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

Hors de la présence de Monsieur Bernard ROBERT, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique du budget communal 2024.

Délibération n° 2025/004

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA **2023**	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNE-MENT	RESULTAT DE L'EXERCICE **2024**	RESTES A REALISER **2024**	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTA-TION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVESTISSEMENT	-88 089.36 €		**-181 172.43 €**	230 671.19 € 125 978.30 €	-104 692.89 €	-373 954.68 €
FONCTIONNE-MENT	**663 321.14 €**	**0,00 €**	**167 880.55 €**	Recettes		**831 201.69 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2024	**831 201,69 €**
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	**373 954,68 €**
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	**0,00 €**
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	**457 247,01 €**
Total affecté au c/ 1068 :	**373 954,68 €**
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2024	
Déficit à reporter (ligne 002)	**0,00 €**

Délibération n° 2025/005

Budget primitif 2025

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Vu le projet de budget primitif 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

VUE D'ENSEMBLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
PROPOSITIONS	941 258,45	720 014,11
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (002)		457 247,01
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (023)	236 002,67	
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	**1 177 261,12**	**1 177 261,12**

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
PROPOSITIONS	339 297,67	103 295,00
RESTES A RÉALISER EXERCICE PRÉCÉDENT	230 671,19	125 978,30
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (021)		236 002,67
SOLDE EXÉCUTION INV. REPORTÉ ET EXCÉDENT FONCTIONNEMENT AFFECTÉ EN INV. (001)		0,00
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT (1068)		373 954,68
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)	269 261,79	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	**839 230,65**	**839 230,65**
TOTAL DU BUDGET	**2 016 491,77**	**2 016 491,77**

Délibération n° 2025/006

Vote des taux des impôts directs locaux

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2024, est de nouveau voté à compter de 2025. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

  - taxe d'habitation : 14,68 %,
  - taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,70 %,
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26,42 %,

- **CHARGE** Monsieur le Maire :

  - de notifier cette décision aux services préfectoraux,
  - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération n° 2025/007

Attribution d'une aide financière à la scolarité pour l'année 2025/2026

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre le dispositif d'attribution d'une aide financière à la scolarité aux familles doncourtoises pour la rentrée scolaire 2025/2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer aux familles habitants la commune de Doncourt-Lès-Conflans :

- la somme de 45 € aux élèves fréquentant les lycées de la seconde à la terminale,
- la somme de 20 € aux élèves fréquentant les collèges de la sixième à la troisième.

Cette aide financière est versée par mandat administratif aux familles. Elle est destinée à l'achat de fournitures scolaires, de livres scolaires et d'équipement sportif.

Elle doit être demandée au plus tard le vendredi 14 novembre 2025, au secrétariat de la mairie, sur production d'un certificat de scolarité, de la facture justifiant l'achat d'affaires scolaires et d'un RIB. Plus aucune demande ne sera acceptée après cette date.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2025.

Délibération n° 2025/008

Ecole élémentaire : participation financière pour les sorties scolaire de fin d'année

Rapporteur : Madame WEINS Sandra, Adjointe au Maire

VU la demande de Madame la Directrice de l'école élémentaire Paul Pêche sollicitant une participation financière pour les sorties scolaire de fin d'année,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer une participation financière de 1 150 € à l'école élémentaire Paul Pêche.

Les crédits seront prévus au budget.

Délibération n° 2025/009

Ravalement des façades : attribution d'une aide aux habitants pour l'année 2025

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de renouveler son aide aux habitants de la commune, sous forme de versement d'une prime, pour ceux qui souhaiteraient procéder au ravalement et à la peinture de la façade d'habitation aux conditions suivantes :

  - ✓ elle sera attribuée à tout immeuble de plus de 10 ans, à l'exception des immeubles sis rue Paul Bruque, rue Georges Dubois, rue Jules Chardebas et rue Adrien Mangin pour lesquels la prime communautaire dans le cadre du règlement d'octroi de la prime intercommunale d'aide aux travaux de ravalement des façades a été versée aux propriétaires ou locataires qui réalisent des travaux en lieu et place du propriétaire,

  - ✓ elle s'élèvera à 15 % des travaux avec un montant plancher de 100 euros au minimum et un montant plafond maximum de 330 euros.

Délibération n° 2025/010

Amortissement des subventions d'équipement

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Vu l'article L 2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à déterminer la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à des personnes privées pour des travaux de ravalement de façade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'amortir les subventions d'équipement versées en 2024 dont la dépense d'un montant de 479,42 € est constatée au compte 20422, en une seule fois en 2025,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

Délibération n° 2025/011

Actualisation des tarifs de location des salles de la Maison du Temps Libre

Rapporteur : Monsieur ROBERT Bernard, Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'actualiser les tarifs de location des salles de la Maison du Temps Libre pour les locations prises à compter du 15 avril 2025 suivant le barème ci-dessous

DONCOURTOIS	Semaine		week-end
	1 journée	4 heures (maxi)	
Petite salle	170 €	85 €	255 €
Grande salle	255 €	130 €	385 €
Petite salle et grande salle	425 €	215 €	640 €

EXTERIEURS	Semaine		week-end
	1 journée	4 heures (maxi)	
Petite salle	280 €	140 €	420 €
Grande salle	396 €	180 €	570 €
Petite salle et grande salle	676 €	320 €	1 000 €

- De mettre à disposition les salles à titre gracieux pour une occupation limitée aux familles des défunts de Doncourt-lès-Conflans, Bruville, Saint-Marcel et Jouaville et au cas par cas pour les autres communes.

Délibération n° 2025/012

Budget primitif 2025

Annule et remplace la précédente délibération n°2025/006

Vu le projet de budget primitif 2025,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

VUE D'ENSEMBLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
PROPOSITIONS	940 613,45	720 014,11
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (002)		457 247,01
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (023)	236 002,67	
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	**1 176 616,12**	**1 176 616,12**

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
PROPOSITIONS	339 297,67	103 295,00
RESTES A RÉALISER EXERCICE PRÉCÉDENT	230 671,19	125 978,30
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (021)		236 002,67
SOLDE EXÉCUTION INV. REPORTÉ ET EXCÉDENT FONCTIONNEMENT AFFECTÉ EN INV. (001)		0,00
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT (1068)		373 954,68
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)	269 261,79	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	**839 230,65**	**839 230,65**
TOTAL DU BUDGET	**2 015 846,77**	**2 015 846,77**

Délibération n° 2025/013

Questions diverses

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire adresse des remerciements et donne quelques informations :

- Il tient à remercier les élus et les bénévoles pour les décorations de Pâques.

- En accord avec le Souvenir Français, la collecte du 1er novembre qui n'a pu être réalisée, aura lieu le Lundi de Pâques, lors de notre cérémonie de commémorative.

- Pour la cérémonie de jumelage du Régiment d'hélicoptères d'Etain avec la commune de Doncourt-lès-Conflans, le 16 mai à Rouvres, Monsieur le Maire a fait confectionner des fanions, aux couleurs de la commune, qu'il remettra aux responsables du régiment.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 15.

Le Secrétaire de séance,
Laurent MAIZIERES

Le Maire,
Bernard ROBERT